

# L'accompagnement en crèche des enfants présentant des troubles du neuro-développement

# SOMMAIRE

01 Une forte demande

02 Le repérage / la détection des TSA

03 La mise en œuvre de l'accompagnement

04 Le financement



01

# UNE FORTE DEMANDE



**Répondre à une demande : celle des familles qui attendent que leur enfant puisse bénéficier d'une prise en charge spécialisée**

**Favoriser le développement et les apprentissages** des enfants par la mise en place de méthodes reconnues (Denver, P.E.C.S., A.B.A. fonctionnel, Snoezelen, Montessori ...) et appropriées, tenant compte des spécificités liées à chaque enfant.

**Accompagner et collaborer avec la famille** dans les actions d'apprentissage auprès de leur enfant.

**Être un lieu de répit et de ressources** pour les familles qui en ont besoin.

## **Développer l'accueil d'enfants avec des troubles divers : des intérêts multiples**

### **Pour les enfants**

- Une prise en charge adaptée
- Une prise en charge précoce au moment où la plasticité cérébrale est la plus importante
- Améliorer leur niveau d'autonomie
- Favoriser leur inclusion scolaire



## Pour les parents

- Proposer un temps de répit
- Rompre l'isolement des familles
- Améliorer leur quotidien
- Les séréniser sur l'adaptation de l'accompagnement

## Pour la société française

- Un moyen efficace d'améliorer durablement et progressivement les facultés d'inclusion de l'enfant à moindre coût
- Un parcours d'inclusion individuel soutenu localement

Projet d'accompagnement éducatif précoce respectant les recommandations de la HAS et de l'ANESM



# LE REPÉRAGE / LA DÉTECTION DES TSA

## La formation des professionnels de la Petite Enfance

Le réseau Les p'tits Babadins propose à tous les professionnels de la petite enfance une formation en e-learning dédiée au repérage des troubles du neuro-développement. Elle a pour objectif de leur permettre de bien reconnaître les premiers signes d'alerte pour conseiller et orienter les parents.

Cette formation vous permettra d'acquérir les savoirs et les savoir-faire nécessaires pour pouvoir détecter un enfant atteint de troubles du spectre autistique, afin d'informer les parents et les personnes compétentes.

## La séance de télédiagnostic

Selon les départements, l'obtention d'un **diagnostic clinique** pour attribuer une reconnaissance MDPH n'est pas toujours nécessaire. Selon les cas et selon l'âge de l'enfant, les données médicales peuvent suffire.

Dans le cas contraire, le réseau peut proposer un service de télédiagnostic à distance mis en place avec le service PediaTED de l'hôpital Mignot de Versailles. Il ne sera mis en oeuvre que lorsque l'organisation du département le rend nécessaire.



Ce dispositif de télédiagnostic s'inscrit en complémentarité des services et modalités d'intervention au niveau départemental.

Il représente une partie du processus.

Il a pour objectif de **faciliter et d'accélérer la prise de décision** par les acteurs locaux et de permettre aux familles de bénéficier de prises en charge spécifiques pour l'accompagnement éducatif précoce en crèche.

## Services

12/18 mois à 4 ans

**Evaluation des besoins**

Nombre d'heures  
Devis  
Droits PAJE MDPH

**Dossier MDPH**  
**Evaluation symptomatique**  
**et développementale (pré-diagnostic)**  
**- télédiagnostic**

PediaTED  
Centre de ressources local  
Conseil montage dossier

**Equipe crèche + Les p'tits Babadins Interdisciplinaire**  
**Camps**  
**Gevasco**  
**MDPH**  
**Laboratoire de recherche**

Activités spécifiques  
Activités collectives  
Bilan psychologique  
Transmission  
Analyse des données

**Formation initiale et continue**

Denver  
ABA PECS  
Montessori

**Prospection et rencontres multi-acteurs**

L'équipe de la crèche et du siège organise des rendez-vous divers avec MDPH, CAMSP, CRA ainsi qu'avec des associations. Elle communique largement pour informer les familles. Enfin, l'équipe de la crèche et du siège recrute un psychologue.





## Demande d'inscriptions

- L'équipe de la crèche accueille les familles et évalue leurs besoins
- L'équipe de la crèche / du siège et le psychologue évaluent le niveau de troubles de l'enfant avant de confirmer une proposition d'accueil
- L'équipe du siège accompagne la famille dans le montage du dossier MDPH
- L'équipe du siège conseille la famille sur les éléments à annexer au dossier (certificats médicaux, bilan psychomoteur...)
- Démarrage de l'accueil dès le dépôt du dossier MDPH

## Démarrage de l'accueil / accompagnement durant le premier mois

- L'équipe de la crèche reçoit une formation initiale d'environ 40h.
- Les enfants accueillis bénéficient d'un bilan et d'une évaluation de départ par le psychologue et l'équipe de la crèche.
- Si nécessaire, un processus de télédiagnostic (PediaTED) est engagé.
- Le projet éducatif individuel (PEI) est défini en interne par l'équipe de la crèche, le psychologue et les parents, à l'issue du premier mois.
- Les familles planifient divers rendez-vous médicaux.

## Accompagnement régulier sur un cycle mensuel

L'équipe de la crèche assure pour chaque journée d'accueil 1h d'accompagnement individuel selon :

- le projet d'accompagnement individuel en cours de l'enfant
- ses progrès quotidiens
- les méthodes pédagogiques transmises par le psychologue
- les recommandations de **bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM**

Le psychologue passe une journée (ou deux demi-journées) par mois dans la crèche pour accompagner et renforcer l'équipe, évaluer les progrès des enfants.

C'est également l'occasion de revoir avec l'équipe et les parents le PEI avec les nouvelles activités prioritaires

## Guidance parentale

Dans la continuité de l'accompagnement proposé aux enfants, le psychologue peut proposer une guidance parentale dans le but de favoriser une continuité entre la crèche et la maison.





Ces séances pourront se dérouler, en visioconférence / téléconsultation au sein de la crèche, sur demande des parents, du psychologue ou de l'équipe.

## Communication interdisciplinaire

Chaque trimestre ou chaque année, l'équipe du siège et de la crèche participe aux réunions de coordination et de partage relatives à chaque enfant accueilli : Gevasco, CAMSP, MDPH.

Chaque année, l'équipe du siège accompagne les parents dans la mise à jour de leur dossier MDPH :

- envoi des factures
- renouvellement de leur demande

## Le protocole d'instruction

Un protocole d'instruction pour une demande de complément à l'AEEH a été écrit avec la MDPH de la Seine Maritime. Il permet la prise en charge d'un accompagnement éducatif dispensé au sein d'un EAJE, en plus du contrat d'accueil classique.

## Le coût pour les familles

Le coût pour les familles est calculé de manière forfaitaire **en fonction du nombre de jour par semaine d'accompagnement.**

Forfait 1 jour / semaine : 450 euros mensuel

Forfait 2 jours / semaine : 650 euros mensuel

Forfait 3 jours / semaine : 850 euros mensuel

Forfait 4 jours / semaine : 1050 euros mensuel

Forfait 5 jours / semaine : 1250 euros mensuel

## Hypothèse : 35h de garde par mois (9h par jour x 4 jours / mois) (1 jour / semaine)

	Revenus <21 100€	Revenus <46 888€	Revenus >46 888€
<b>Facturation mensuelle accueil</b>	9.8€/h - 343€	9.9€/h - 346.5€	10€/h - 350€
<b>Déduction mensuelle PAJE</b>	291.55€	294.5€	297.5€
<b>Solde à la charge des familles</b>	51.45€	52€	52,5€
<b>Avant impôts*</b>	25.72€	26€	26,25€
<b>Après impôts</b>	0.73/h	0.74€/h	0.75€/h
<b>Facturation mensuelle TSA</b>			450€
<b>AEEH+ complément 2 MDPH</b>			394.42€
<b>Solde à la charge des familles</b>			55.58€ - 1.58€/h
<b>Coût total + accueil + accompagnement</b>	81.3€ - 2.3€/h	81.58€ - 2.3€/h	81.83€ - 2.3€/h

Un coût net mensuel accueil + accompagnement pour les parents d'environ 81€, pour environ 2,30 euros / heure

\*Réduction ou crédit d'impôts de 50% dans la limite annuelle de 2 300€\* Minimum de 395,04€ si vous vivez seul / 790,08€ si vous vivez en couple.

**Hypothèse : 70h de garde par mois (9h par jour x 8 jours / mois) (2 jours / semaine)**

	Revenus <21 100€	Revenus <46 888€	Revenus >46 888€
<b>Facturation mensuelle accueil</b>	9.6€/h - 672€	9.8€/h - 686€	9.9€/h - 693€
<b>Déduction mensuelle PAJE</b>	571.2€	583.1€	589.05€
<b>Solde à la charge des familles</b>	100.8€	102.9€	103.95€
<b>Avant impôts*</b>	50.4€	51.45€	51.97€
<b>Après impôts</b>	0.72€/h	0.73€/h	0.74€/h
<b>Facturation mensuelle TSA</b>			650€
<b>AEEH+ complément 2 MDPH</b>			504.21€
<b>Solde à la charge des familles</b>			145.79€ - 2.08€/h
<b>Coût total + accueil + accompagnement</b>	196.2€ - 2.8€/h	197.24€ - 2.81€/h	197.76€ - 2.82€/h

Un coût net mensuel accueil + accompagnement pour les parents d'environ 200€, pour environ 2,80 euros / heure

\*Réduction ou crédit d'impôts de 50% dans la limite annuelle de 2 300€\* Minimum de 395,04€ si vous vivez seul / 790,08€ si vous vivez en couple.

# CONTACTS



**Corentin Le Marec**

**Consultant Petite Enfance**

corentin.lemarec@lesptitsbabadins.com

Téléphone : 01 85 73 30 48

Portable : 06 67 85 44 02

**Xheni BEJLERI**

**Responsable Relations Famille**

xheni.bejleri@reseau-ama.com

Téléphone : 01 42 18 18 37

Portable : 06 99 46 15 10

Pour consulter nos implantations, rendez-vous sur [www.lesptitsbabadins.com](http://www.lesptitsbabadins.com)

**Crèches Expansion**, SAS au capital de 197 053,68 €